



16\_05\_19

# 1<sup>ère</sup> journée de Négociation Annuelle Obligatoire



Suite à la convocation reçue le 26 avril de la part de la direction nous invitant à une première réunion de négociation des NAO, nous avons remis les demandes suivantes :

- L'application immédiate par NORWEGIAN des règles applicables en matière de durée du travail telles que prévues par les articles D422-1 à D422-8 du Code de l'aviation civile ;
- l'augmentation des salaires de l'ensemble des PNC de 5 %, ceci afin de compenser tant la faiblesse de leurs salaires que pour opérer un rattrapage du pouvoir d'achat pour les années 2018 et 2019 ;
- la création d'un 13<sup>ème</sup> mois payable en deux fois sur l'année civile ;
- la création d'une prime de montée au terrain ;
- la prise en compte à concurrence d'1/3 de leur durée des vols DH dans le temps de vol, ainsi qu'un forfait de 2 heures pour chaque stand-by ;
- le passage du montant des per diem de 45€ à 60€ ;
- l'engagement par écrit pris par NORWEGIAN d'engager dans les trois mois suivant la date du présent courrier des négociations en vue de la signature d'un accord collectif global PNC.

Il s'agit d'une liste des points forts pouvant améliorer considérablement les conditions des PNC de CDG.

La direction s'est montrée ouverte à la discussion et nous mettrons en place une seconde réunion dans des délais rapprochés que nous vous communiquerons.

Sincèrement l'équipe SNPNC

